



Ville de Lavelanet

Procès-Verbal du Conseil Municipal

du 26 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt six novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.

Etaient présents : Monsieur Marc SANCHEZ, Monsieur Didier FABRE, Monsieur Jackie ROY, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur André CASSAN, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Laurent CARRERE, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Bernard MUCCI, Monsieur Raymond LORCA, Madame Fatiha ZERAOULA, Monsieur Patrice FAUCONNET, Madame Béatrice BERTRAND, Monsieur Jérôme DUROUDIER, Madame Maryse ROUDIERE-CARBONNEL, Madame Sylvia GUERRERO, Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA, Monsieur Franck FAREZ, Madame Anne-Marie CLERGUE.

Procurations de vote :

Madame Myriam LEONARD donne procuration à Monsieur Didier FABRE.

Madame Isabelle GRAUPERA donne procuration à Monsieur Jackie ROY.

Monsieur Yvon PAPAIX donne procuration à Monsieur Marc SANCHEZ.

Madame Patricia MENENDEZ donne procuration à Madame Chantal BLAZY.

Etaient absents :

Monsieur Yves PAUBERT, Madame Marie-Pierre SIBER, Madame Christine MARECHAL, Monsieur Francesco ANTINI, Monsieur Stéphane FERRIER.

Secrétaire de séance : Madame Fatiha ZERAOULA.

Date de convocation : 19 novembre 2018

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 octobre 2018.

I – AFFAIRES GENERALES :

- Décisions municipales prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation.

II – AFFAIRES FINANCIERES :

- Attribution d'une subvention pour les sinistrés de l'Aude

III – URBANISME-CADASTRE :

- Achat d'un immeuble à Mme Eloïse JUGNIOT sis 22 Faubourg de Bensa.
- Vente à la Société LIMA COMPANY d'une parcelle de terrain située rue Napoléon Peyrat.
- Achat de terrains rue Napoléon Peyrat aux Consorts ROUBINEAU.
- Opération de Revitalisation du Centre Bourg et de Développement de Territoire valant Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain : subventions.
- Vente à Monsieur Alain PIERRAT de deux parcelles de terrain situées rue Molière.

Monsieur Le Maire

J'ouvre la séance du Conseil Municipal, avant-dernière séance de l'année. Merci pour votre présence ainsi que pour l'assistance nombreuse dont je dirai un mot à la fin de la séance du Conseil. Merci Mesdames Messieurs d'être venus car vous faites partie de ceux qui ont fait honneur à cette ville au mois de novembre ainsi que lorsque vous allez chercher à l'extérieur des labels pour l'Histoire de notre ville et on ne peut qu'être fiers.

Bien donc, concernant la présence des élus, Madame Fatiha ZERAOULA je vous nomme Secrétaire de Séance. Madame Myriam LEONARD donne procuration à Monsieur Didier Fabre, Mme Isabelle GRAUPERA dont nous souhaitons un bon rétablissement après avoir vécu une opération chirurgicale donne procuration à Monsieur Jackie ROY, Monsieur Yvon PAPAIX donne procuration à moi-même et Madame Patricia MENENDEZ donne procuration à Madame Chantal BLAZY. Pas d'autres procurations donc le quorum est atteint. Nous pouvons démarrer l'appel de l'ordre du jour.

Donc premier point :

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 septembre.

Y a-t-il des questions?

Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette décision.

Affaires Générales

Concernant les décisions municipales prises par moi-même dans le cadre de ma délégation, y a-t-il des questions?

Pas de question. Merci pour cette délibération.

Affaires financières : Concernant l'Attribution d'une subvention pour les sinistrés de l'Aude, Madame Chantal Blazy.

Chantal BLAZY

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante les événements du 15 octobre 2018 qui, suite aux intempéries et inondations survenues sur le bassin audois, ont engendré de nombreux dégâts sur certaines communes de ce territoire. L'Association des Maires de l'Aude et le Conseil Départemental de l'Aude ont identifié les communes sinistrées et ont souhaité lancer un appel national aux dons afin d'apporter un soutien financier face à l'importance des dégâts matériels subis. Les dons seront affectés à la reconstruction des équipements publics dévastés au sein des communes audoises. Le Département de l'Aude est réceptif des dons qui seront affectés dans le cadre de l'opération « Solidarité communes audoises 2018 ».

Monsieur le Maire rappelle la mise à disposition par la commune de Lavelanet et par l'intermédiaire du Centre Intercommunal d'Action Sociale, d'une caisse froide. En outre, plusieurs contacts ont été pris avec trois villes audoises (VILLEMOUSTAUSOU, VILLEGAILHENC et CONQUES S/ORBIEL) pour recenser leurs besoins immédiats. Beaucoup de matériels ayant été acheminés depuis les départements limitrophes vers l'Aude, il est proposé que la Ville de Lavelanet intègre l'opération « Solidarité communes audoises 2018 » et verse une aide de 1000€ pour les sinistrés.

Puis il demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Monsieur Le Maire

Juste Chantal, nous n'avons pas offert notre caisse froide. A la demande de Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA nous l'avons mise à disposition aux communes des sinistrés de l'Aude et ma réponse a été de suite oui et immédiatement nous avons diligenté. Je dois également vous signaler que, dans le cadre de ma fonction de Président de ANDES, 3 villages m'avaient sollicité car leurs besoins étaient surtout du matériel. Donc de nombreux élus dans le milieu du sports se sont mobilisés très fortement et je remercie également Madame Maryse ROUDIERE-CARBONNEL pour la recherche de transmission de bureaux, ce qui est très bien mais suite à cette abondance de matériel transmis par diverses communes, et au niveau national ils sont en train de faire un véritable inventaire de tous ces dons et reviendront vers nous en fonction de leurs véritables besoins. Je pense aussi qu'au niveau des assurances tout a fonctionné et à une très grande rapidité. Donc ce qui manque aujourd'hui peut-être ce sont des financements.

Nous proposons donc, nous, de leur transmettre une subvention modeste au vu également des finances de la ville et de remettre 1000 euros de subventions au Conseil Départemental de l'Aude dans le cadre de l'opération "Solidarité communes audoises 2018".

Voilà ce que l'on pouvait dire sur cette subvention là et sur ce dossier-là.

Y a-t- il des questions?

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Merci Monsieur le Maire, non ce n'est pas des questions c'est juste pour revenir sur l'organisation et le prêt de la caisse froide aux sinistrés de l'Aude. Effectivement, le CIAS s'étant chargé de recenser et de coordonner les besoins au moment du sinistre, ils nous ont fait savoir que les denrées alimentaires périssables seraient stockées dans la caisse froide sur les abords de la Zone industrielle de Carcassonne. Nous, on a fait plusieurs voyages car toutes communes de l'Intercommunalité ont fait des dons il a fallu les stocker à la CCPO pour les acheminer vers la zone de Carcassonne.

Il a fallu aussi gérer les stocks couvertures, vestimentaires ameublements et tant d'autres... et je peux vous confirmer que ce lundi la caisse froide est bien revenue sur la commune de Lavelanet puisque l'on nous a fait savoir que vous en aviez besoin pour ce week-end. C'est monsieur..., un agent de la collectivité qui nous a fait part de ce besoin.

Monsieur Le Maire

Oui, c'est pour l'événement important de tirs qu'il doit y avoir ce week-end.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Exactement. Mais comme vous l'avez dit, si jamais il y avait à nouveau une grande nécessité on la leur remettra à disposition après notre manifestation.

Donc on a appelé Carcassonne et ils nous ont dit d'aller la récupérer lundi en début d'après-midi pour vous la ramener lundi en fin d'après-midi, ce qui me permet de dire que la Communauté d'Agglo qui gère toutes ces problématiques remercie très sincèrement le CIAS et la ville de Lavelanet pour tous les moyens mis à leur disposition.

Monsieur Le Maire

Voilà, je terminerai pour dire aussi la bonne entente qu'il y a eu aussi avec le CIAS. En tout cas on peut se féliciter malgré le malheur qui les a touchés d'avoir cet élan de solidarité qui est allé au-delà. Donc Maryse pour ce qui te concerne, je n'ai pas dit que l'on doit arrêter mais on m'a dit que les associations souhaitent faire des actions pour récolter des fonds financiers. Au départ, c'était plus le côté matériel qui était important que des dons parce qu'ils avaient besoin de tout remettre en place mais je pense qu'aujourd'hui il y a eu un élan de générosité à tous les niveaux sur ce sujet-là.

Voilà Y a-t-il des questions?

Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette délibération et surtout à tout le monde de participer à cela.

Concernant les dossiers d'urbanisme et cadastre. Nous allons être amenés à acheter, à vendre et à régulariser de nombreux terrains, encore ce matin nous avons pu constater qu'un bout de route n'appartenait pas à la mairie mais appartient à des propriétaires. Un Géomètre travaille sur ces dossiers pour régulariser tout cela puisqu'au travers des différentes ventes qu'il y a sur des successions, le notaire s'aperçoit que certains domaines manquent à être régularisés afin de

procéder à son achat ou à sa vente. On a pu également le voir dans l'affaire LOPEZ avec des parties de route sur des privés.

Donc on commence par l'achat d'immeuble à Madame Eloïse JUGNIOT sis 22 Faubourg de Bensa par Monsieur Didier FABRE.

Didier FABRE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante la requête de Madame Marguerite CHAUSSONNET, tutrice de sa tante Madame Eloïse JUGNIOT née PENNAVAIRE, propriétaire de la maison d'habitation sise 22 Faubourg de Bensa à LAVELANET, cadastrée section C n° 2064 d'une superficie totale de 114 m². Madame Eloïse JUGNIOT souhaite vendre à la commune cette propriété (cf. plan ci-joint) au prix de 1.000 €. Ce bien est en très mauvais état.

Compte tenu de l'emplacement de cette propriété, elle présente un intérêt pour la commune. En effet étant située dans le virage, elle permettrait une fois démolie de dégager le reste de la route à la vue des automobilistes offrant ainsi plus de sécurité routière.

En conséquence, Monsieur le Maire propose l'acquisition de cette propriété appartenant à Madame Eloïse JUGNIOT née PENNAVAIRE, représentée par sa tutrice Madame Marguerite CHAUSSONNET, au prix sollicitée par elle soit 1.000 €.

Il y a également le plan de la parcelle ci-joint.

Monsieur le Maire

Oui donc voilà il s'agit de l'achat d'un immeuble appartenant à Madame Eloïse JUGNIOT sis 22 Faubourg de Bensa On connaît bien les propriétaires car cette dame est décédée. Les propriétaires nous ont fait part de leur souhait de vendre dans le cadre de notre projet de réaménagement de centre urbain.

L'achat de ce bâtiment est judicieux car il sera destiné à sa démolition ce qui améliorera la visibilité et surtout l'accessibilité dans ce quartier qui est un peu compliquées au travers de la visibilité notamment de la maison des jeunes mais nous laissons également travailler les habitants du Faubourg de Bensa sur ce projet, pour écouter leur souhait pour ce quartier.

Y a-t-il des questions pour cette maison ?

Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette délibération.

Merci pour cette délibération. Je peux vous garantir que pour les gens de Bensa cela va leur changer un petit peu le panorama au moins à ce niveau-là.

Vente d'une parcelle à la Société LIMA COMPANY. Monsieur Fabre Didier.

Didier FABRE

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante les termes de la délibération en date du 04 juin 2012 qui font état de l'incorporation au domaine communal de biens vacants figurant au cadastre sous le nom de Pierre MOULIS.

Il expose que par courrier du 20 octobre 2018 la Société LIMA COMPANY, représentée par Monsieur Antoine LIMA, lieu-dit « Jean de Lamic » à ROQUEFORT LES CASCADES (09300 - Ariège), souhaite se porter acquéreur d'une parcelle issue de ces biens vacants, cadastrée section C n° 2619, d'une superficie de 720m² et située rue Napoléon Peyrat.

Monsieur le Maire propose de vendre à la Société LIMA COMPANY, représentée par Monsieur Antoine LIMA, cette parcelle au prix de 12.240€, soit 17€ le m² conformément à l'avis des domaines en date du 02 octobre 2018.

Puis, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette vente dans les conditions mentionnées.

Monsieur Le Maire

Ces terrains sont issus de la succession et de l'incorporation de biens communaux de terrains dont la plupart ont été déjà vendus puisqu'à une certaine époque nous avons mis en vente pratiquement la totalité qui nous avaient été attribués. Il y aura très prochainement une convention qui sera passée avec un agriculteur pour 11 hectares de terrains un peu dissimulés dans tout l'ensemble du territoire pour aider l'installation aussi d'une petite activité agricole.

Aujourd'hui ce terrain ne peut être vendu seul car il est extrêmement étroit mais je sais que l'acheteur s'est positionné pour acheter l'autre parcelle à proximité pour réaliser son projet sur ces deux parcelles. C'est même sûr, et ça ne posera pas de problème puisqu'il y a les constructions à proximité.

Y a-t-il des questions?

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Merci Monsieur le Maire. Pour cette délibération vous faites référence à l'évaluation des domaines qui fait une estimation du prix. Est-ce que l'on pourra avoir une copie de cette évaluation ?

Monsieur Le Maire

Oui bien sûr sans problèmes. En plus, je l'avais. Nous ne manquerons pas de vous la transmettre.

Y a-t-il d'autres questions ?

Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette délibération votez à la majorité.

Monsieur Le Maire

Concernant la délibération relative à l'achat de terrains rue Napoléon Peyrat aux Consorts ROUBINEAU, je vous la présente moi-même donc,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que, par courrier en date du 20 septembre 2018, Madame Valérie FOUGERON née ROUBINEAU, domiciliée 17 rue du Parc ERCEVILLE (45480 - Loiret) et Madame Sandra ROUBINEAU, domiciliée Hameau le Limousy ARTIX (09120 – Ariège) ont indiqué à Maître Aude BARBE-BARBELANNE, Notaire, accepter de vendre à la commune deux parcelles non bâties situées rue Napoléon Peyrat, face à la future gendarmerie, cadastrées section C n°2665 pour une superficie de 1.343 m² et C n°2662 pour une superficie de 1.371 m², au prix de 15€ le m².

Il rappelle en outre que ces deux terrains sont concernés par des travaux d'élargissement de la rue Napoléon Peyrat en vue de desservir la future gendarmerie, et quelles seront utiles pour mener à bien un projet d'intérêt général porté pour partie par la commune.

Monsieur le Maire propose d'acheter aux Consorts ROUBINEAU les parcelles situées rue Napoléon Peyrat à LAVELANET (face à la future gendarmerie) cadastrées section C n°2665 et n°2662, d'une superficie totale de 2.714 m², au prix négocié de 15€ le m².

Voilà donc ce sont les terrains qui sont à proximité des terrains de la construction du futur Hôpital, et c'est vrai que sur cette zone nous avons un terrain appartenant à un Privé de près de 7000 mètres carrés à côté de celui de la Mairie mais qui était séparé par une bande qui appartenait à la famille ROUBINEAU. Donc aujourd'hui nous achetons cette parcelle de 2300 mètres carrés ce qui fait qu'avec la parcelle de la mairie nous avons aujourd'hui près de 12000 mètres carrés.

Ils avaient également à l'autre bout du champ de Monsieur FERRIER un terrain de 1300 mètres carré. Nous leur avons également proposé de leur acheter ce terrain. Ils nous ont proposé soit d'échanger soit de vendre. Nous on préfère acheter pour peut-être un autre projet, une résidence de Sénior qui se situera à côté de l'Hôpital. C'est pourquoi, nous proposons d'acheter ces 2 parcelles qui portent à 14000 mètres carrés la zone sur laquelle sera définitivement implantée le projet d'Hôpital.

Je tiens à remercier très sincèrement la Famille ROUBINEAU puisque ce n'était pas si simple que ça à une époque. Et là ils ont compris l'intérêt qu'il y avait pour la ville de Lavelanet

d'obtenir tous ces terrains pour faire un projet qui sera d'utilité pour tous.

Y a-t-il des questions?

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Merci Monsieur le Maire. Je voulais juste rappeler l'intérêt que nous portons effectivement au nouvel Hôpital et évoquer, dire la raison pour laquelle nous nous abstiendrons sur cette délibération pour la même chose que la dernière fois que nous avons acheté les dernières parcelles. Je pense que le projet que vous venez d'évoquer est intéressant tout comme le projet de Résidence de Seniors, mais ce sont des projets d'acquisitions qui n'ont pas été budgétisés et on présente un budget en non équilibre sur l'année 2018. Donc nous nous abstiendrons sur cette délibération Monsieur le Maire.

Monsieur Le Maire

Donc pas de problème. Concernant le budget, c'est vrai qu'il y a eu un problème aussi lié à une erreur technique dont j'assume la responsabilité. Et je vous rassure, le prochain budget sera lui bien en équilibre sur ce domaine-là.

Donc qui est contre ? Qui s'abstient ?

3 Abstentions : Monsieur Xavier PINHO TEIXEIRA, Madame Maryse ROUDIERE-CARBONNEL et Madame Sylvia GUERRERO

Merci pour cette délibération. Lors de la réunion que nous aurons demain sur l'Hôpital et les différents projets pourront ainsi confirmer que la totalité des terrains aujourd'hui est propriété de la mairie et que le projet qui est déjà plus ou moins engagé sur la recherche des concours d'architecture peut être lancé sans aucune inquiétude. Voilà, ce projet doit absolument aboutir.

Ensuite, Opération de Revitalisation du Centre Bourg et de Développement de Territoire valant Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain : subventions par Monsieur Laurent CARRERE.

Laurent CARRERE

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante les termes de la délibération n°2016/161 du 20 octobre 2016 concernant l'attribution d'aides en faveur des propriétaires occupants et des propriétaires bailleurs dans le cadre de la convention Opération de Revitalisation du Centre Bourg et de Développement de Territoire valant Opération Programmée

d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (ORCB-DT / OPAH –RU) et l'engagement de la commune d'octroyer une subvention de 500 € par dossier.

Il précise que, dans le cadre de cette opération, la Communauté de Communes du Pays d'Olmes a transmis à la Ville de Lavelanet plusieurs dossiers de demandes de subventions validés par l'ANAH, à savoir :

MUNOZ François, 51 cité Abbé Pierre
SABATIER Marie-Thérèse, 10 rue Edouard Herriot
LIRIA Isabel, 8 rue Frédéric Mistral
NATALE Guy, 43 rue Mirabeau
SCHMITT Denis, 15 rue Ampère
PEREIRA Bruno, 16A rue Jacquard

BONGO Raymond, 40 cité Saint Barthélémy
GARNIER Jean-François, 13 rue de la Soullano
FENAILLE Sandrine, 28 avenue Alsace Lorraine
EYCHENNE Josette, 2 cité des Monts d'Olmes.
POUYTES Liliane, 20 rue Frédéric Mistral
GARROS Jean-Claude , 34 avenue Gal de Gaulle

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Monsieur Le Maire

Oui donc il s'agit d'une opération d'amélioration de l'habitat pour certaines personnes : cinq cents euros par an et par dossier pour la commune.

Voilà donc ce sont les financements qui seront accordés dans le cadre de ce projet et d'autres dossiers passeront prochainement.

Y a-t- il des questions ?

Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette délibération.

Dernière délibération : vente à Monsieur Alain PIERRAT de deux parcelles de terrain situées rue Molière par Monsieur Jackie ROY.

Jackie ROY

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Monsieur Alain PIERRAT, propriétaire de l'entrepôt situé au fond de la rue Molière à LAVELANET, propose d'acheter les parcelles

communales mitoyennes à sa propriété, cadastrées section C n°2979 et 2980, d'une superficie totale de 1351 m² (cf plan ci-joint).

Monsieur le Maire précise que ces parcelles, qui sont concernées par la zone rouge n°18 du Plan de Prévention des Risques Naturels, forment une bande étroite de terrain sur laquelle il est impossible de construire. De plus, ces terrains sont en friche et nécessitent un entretien régulier.

Monsieur le Maire propose de vendre à Monsieur Alain PIERRAT ces parcelles situées rue Molière, au prix de 10.000€, conformément à l'avis des Domaines en date du 15/11/2018.

Puis, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette vente dans les conditions mentionnées.

Monsieur Le Maire

Voilà ces 2 parcelles de terrain non constructibles puisque c'est une bande de terre qui est sur une élévation sur 7 ou 8 mètres et qui, pour nous, ce n'est pas du tout intéressant et nous avons proposé aux différents voisins de ses terres de pouvoir également les acheter puisqu'il fallait se débarrasser de tous ces morceaux de terrains. Seul Monsieur PIERRAT qui a racheté il y a peu de temps donc la friche Rouleau a été intéressé et nous a fait une proposition par écrit pour la somme de 10000 euros.

Y a-t-il des questions?

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Merci Monsieur le Maire. Même question que pour la délibération de vente à la société LIMA COMPANY : vous faites référence au domaine. Est-ce qu'on pourra avoir la copie de l'estimation des domaines puisque vous dites que ce n'est pas constructible mais on s'aperçoit quand on voit le cadastre qu'il y a des constructions de part et d'autre. Donc, il y n'aurait pas de problèmes de construction hormis la zone rouge par rapport au ruisseau. Donc je souhaite avoir l'estimatif des domaines parce qu'un écart de prix du simple presque au double par rapport à la délibération de la rue du Peyrat me paraît beaucoup.

Monsieur Le Maire

Tout à fait, mais d'un côté on est constructible et de l'autre côté il ne serait constructible qu'avec de gros travaux aux environs 25000 à 30000 euros de terrassements puisque si on considère les 2 terrains qui sont à côté, le terrain du milieu qui est une longe de 2 mètres de hauteur donc en terme de terrassement ça devient quasiment impossible. Je pense que vous connaissez le terrain

là-dessus. Je sais que les domaines sont passés et Madame Rumeau à tous les éléments et donc on prépare le dossier pour vous le faire passer systématiquement.

Y a-t-il des questions ?

Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette délibération.

Conseil municipal relativement court. Pour information, nous avons passé l'après-midi au Conseil Régional pour défendre quelques projets et nous sommes assez satisfaits de cette entrevue. Simplement vous dire également que nous étions cette semaine au Congrès des maires à Paris et j'ai eu l'immense joie de monter sur l'estrade au Ministère de l'environnement pour le projet Lavelanet 2050. Le 3 décembre prochain nous organiserons un événement car la ville a été lauréate en tant que Premier projet national de la participation citoyenne. On en reparlera. Je tiens à adresser mes félicitations et mes remerciements à Camille Coste pour le travail qu'elle fait en mobilisant autour d'elle des citoyens Lavelanétiens qui œuvrent, réfléchissent sur les projets. On n'est pas d'accord sur tous les sujets mais je vous rassure nous avons un même intérêt c'est qu'à la sortie les discussions que nous voyons sont sur un projet commun et que nous ayons pu écouter tout le monde. On remercie l'ensemble des citoyens qui participent avec Camille Coste sous la houlette d'Alexandre Pereira. On est content d'avoir encore un prix au travers de ce projet Lavelanet 2050.

Pour information, nous aurons également très prochainement une réunion publique sur tous les projets de 2050 ainsi que de l'avancement des projets en termes d'investissements. Il y a beaucoup de choses qui se disent c'est pour cela qu'il est important de rétablir la vérité sur certains sujets et montrer l'action de la Municipalité que ce soit sur le sujet de la Gendarmerie ou de l'Hôpital Il est important d'expliquer où nous en sommes ainsi que certaines actions portées par les associations et par la Maison des projets comme la réalisation de la peinture des vasques de fleurs au rond-point.

Nous souhaitons faire en sorte d'accélérer le processus notamment au travers de réunions dans les quartiers Secoustous et Bensa, des deux quartiers les plus anciens de la ville. Nous allons faire en sorte que les citoyens puissent participer à ce qu'ils veulent comme aménagement dans leurs quartiers.

Je remercie et félicite Franck Farez et toutes les personnes de son association "Lavelanet d'Hier à aujourd'hui » pour la réalisation de tous leurs spectacles que ce soit à la mairie ou dans d'autres lieux et particulièrement les remercier pour ce qui a été fait pour le centenaire de la première guerre mondiale 14-18.

Lors du 34e congrès national de la Fédération Française des fêtes et spectacles historiques, l'association Lavelanet d'hier à Aujourd'hui a reçu, pour la 5^e année consécutive, le Label qualité pour l'organisation du spectacle « Raconte-Moi Lavelanet ».

Voici peu, les adhérents, organisateurs de fêtes et spectacles historiques vivants, se sont réunis à Vannes (Bretagne) à l'occasion du congrès national qui a lieu chaque année dans une ville

différente. Franck Farez et des membres de Lavelanet d'hier à Aujourd'hui avaient fait le déplacement. Ils ont porté haut les couleurs de Lavelanet, et ont pris part aux tables rondes et réunions d'échange avec les structures présentes. Cerise sur le gâteau, l'association Lavelanétienne s'est vue remettre pour la 5^e année consécutive le label qualité pour son spectacle « Raconte-moi Lavelanet » joué chaque année, en juillet, dans le parc de la mairie. Une reconnaissance nationale du travail accompli par les quelques 120 membres de l'association créée voici 14 ans.

Vous faites partie de ceux qui font honneur à notre Ville.

Franck FAREZ

En fait, merci beaucoup Monsieur le Maire de mettre en lumière nos activités associatives dont l'association Lavelanet d'hier à aujourd'hui qui existe depuis maintenant 14 ans et qui œuvre, vous le savez, à la reconstruction de notre passé. J'aime bien utiliser le mot de passé recomposé. On essaie de recomposer le passé de Lavelanet et je voudrais féliciter les membres de mon association, de notre association, Monsieur le Maire, parce que j'imagine que comme chaque année vous allez adhérer et mes collègues aussi pour faire avancer les choses. Je félicite les bénévoles pour leur beau travail d'équipe : ce label étant le leur.

Merci de mettre en lumière les 120 adhérents de notre association. Des adhérents de tous les milieux socio-professionnels et qui sont 80 à 100 à se mobiliser tous les mois.

Il y a eu une belle soirée "souvenons-nous de l'armistice en 18". Le public de Lavelanet a été présent mais aussi au-delà des frontières de Lavelanet et du Pays d'Olmes puisque nos statistiques nous ont fait part que ce sont des personnes qui viennent de tout le Département et des Départements limitrophes qui viennent voir et entendre l'histoire de Lavelanet. Donc j'en suis plutôt fier et je voudrais ce soir que, nous, élus si vous êtes d'accord et si vous me le permettez que l'on applaudisse tous ces bénévoles qui travaillent toutes les semaines et tout au long de l'année pour raconter notre histoire.

(Des applaudissements nourris ont été adressés par les élus et le public aux membres de Lavelanet d'hier à Aujourd'hui)

Monsieur Le Maire

Autre projet Franck, qui doit être mis à l'ouvrage c'est la maison des mémoires avec notre Histoire du Textile car je crois qu'au travers de votre atelier de couture dans lequel il y a les petites mains avec des doigts d'or, je pense vraiment qu'avec également d'autres associations ce projet sera une réalité et que nous pourrons être fiers de ce Pays de textile qui malheureusement est un rappel de l'histoire car aujourd'hui il ne reste plus que Michel Thierry et quelques autres encore. Merci vraiment de toute votre implication dans ce travail. Ce sont d'énormes heures de travail les samedis et dimanches et on tenait vraiment à vous remercier au nom de la Municipalité.

Franck FAREZ

On vous remercie et on remercie évidemment l'ensemble de l'équipe du conseil municipal pour l'attribution de la subvention qui nous permet de vivre toute l'année. Evidemment nous ferons une demande pour l'année prochaine si ce n'est pas déjà fait et vous parliez tout à l'heure du Label qualité de la Fédération Française des Fêtes et Spectacles Historiques qui nous a été attribué cette année pour la 5ème année consécutive , c'est un travail de longue haleine et la ville de Lavelanet est un petit point sur la carte maintenant au côté des plus grands spectacles historiques de France même si nous sommes la structure la plus petite, la moins subventionnée. Voilà nous faisons partie des 40 villes les plus présentes en France et en l'occurrence les mieux organisées. Donc merci beaucoup pour votre soutien.

Pour finir, je me permets de vous offrir le livre édité par la fédération : « Histoires d'Histoires ». Un livre qui regroupe l'histoire de France racontée par des structures comme les nôtres. Au fil des pages vous verrez aussi des photos de Lavelanet. Ce livre est évidemment en vente auprès de notre association pour la modique somme de 30 euros que vous pouvez vous le procurer dès à présent auprès de moi –même. Permettez-moi Monsieur le Maire de vous l'offrir.

Monsieur Le Maire

Je vous remercie et à une condition si l'ensemble des membres bénévoles présents de votre association signent ce soir ce livre que vous m'offrez.

Merci beaucoup pour votre attention.

Le conseil Municipal s'est déroulé ce soir dans une agréable tenue. Merci à tout le monde et bonne soirée à tous.

Fin de séance 18h55